

RAPPORT ANNUEL (FGJ)
Conseil d'établissement

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

En vertu de l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le rapport annuel (RA) du conseil d'établissement dresse le bilan de ses activités en présentant notamment les décisions prises par le conseil en application de cette loi et les résultats obtenus au terme de ces activités.

Conformément à l'article 457.6 de la LIP, le ministre peut, par règlement, prévoir les renseignements que doit contenir le RA d'un conseil d'établissement ainsi que la forme de ce rapport. Les établissements visés doivent utiliser le présent gabarit.

En vertu de l'article 82 de la LIP, le conseil d'établissement transmet une copie de son RA au centre de services scolaire.

Présentation à la population

Conformément à l'article 83 de la LIP, le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que sert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité. Il est suggéré de déposer le rapport annuel sur la page Web de l'établissement.

Notes pour la rédaction

Les notes destinées à la personne responsable de la rédaction sont écrites en vert et en italique. Elles sont à supprimer au moment voulu. Les phrases débutant par un verbe à l'infinitif représentent des éléments prescrits dans le Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un conseil d'établissement.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE du conseil d'établissement

Chers membres de la communauté scolaire,

C'est avec un grand enthousiasme que je vous présente le rapport annuel du conseil d'établissement de l'école primaire Cœur-Immaculé-de-Marie pour l'année scolaire 2025-2026.

Notre école de quartier est bien plus qu'un lieu d'apprentissage : elle est un milieu de vie, un espace chaleureux et stimulant où des efforts sont déployés au quotidien afin que chaque élève puisse s'épanouir.

Le conseil d'établissement joue un rôle clé dans cette dynamique. Composé de parents bénévoles élus, de membres du personnel enseignant, du service de garde et de membres de la communauté, il est constitué en vertu de la Loi sur l'instruction publique. Il veille à l'adoption de documents importants, tels que le projet éducatif, le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence, ainsi que l'approbation de diverses activités éducatives. Je tiens à souligner la précieuse contribution de chacun des membres du Conseil, de même que les personnes substitués qui nous ont prêté main forte. Votre implication fait une réelle différence.

- Any Juby, enseignante
- Daniela Villani, enseignante
- Christiane Lacombe, technicienne en service de garde
- Christiane Suarez, technicienne en éducation spécialisée
- Andrée-Anne Perron, parent et présidente
- Jean-François Gélinas, parent et vice-président
- Nancy Laterreur, parent et secrétaire
- Maxime Gervais, parent
- Marion Hourdel, parent
- Valentin Burgaud, représentant de la communauté

Par la présente, je souhaite saluer le travail de la direction en présence en début de l'année 2025, M. Marc-André Sévigny, mais aussi le leadership assumé par la nouvelle direction de Mme Ève Ayotte.

Merci à l'équipe école et au personnel du service de garde La Boîte magique pour leur dévouement auprès des jeunes. Leur travail quotidien et l'approche bienveillance permet d'offrir aux élèves des expériences riches et formatrices.

Enfin, soulignons l'apport des parents engagés, dont le dynamisme et la mobilisation tout au long de l'année ont contribué grandement au dynamisme et au climat positif au sein de l'école.

Grâce à l'engagement de l'ensemble de ces acteurs et des familles, l'école devient un pilier essentiel du quartier, un lieu de rassemblement, de croissance et de collaboration.

L'école Cœur-Immaculé-de-Marie se distingue par son caractère inclusif et accueillant. Elle déploie des efforts constants pour mettre à la disposition des élèves les services et de ressources nécessaires pour répondre aux besoins particuliers de chacun afin de favoriser le développement du plein potentiel de tous. La collaboration avec le Centre de services scolaires et la disponibilité des ressources (financières et humaines) sont corollaires du succès de cette démarche.

En conclusion, le Conseil d'établissement demeure profondément engagé envers le bien-être et la réussite de tous les élèves. Nous restons à l'écoute de vos idées et vous encourageons à vous impliquer activement dans la vie de l'école. Pourquoi ne pas poser votre candidature lors de la prochaine Assemblée générale annuelle en septembre? Votre voix compte, et ensemble, nous pouvons continuer à faire grandir notre école.

Andrée-Anne Perron

Présidente du Conseil d'établissement, École primaire Cœur-Immaculé-de-Marie

Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement	6
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement.....	6
2. Bilan des activités du conseil d'établissement	6
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement	6
2.2 Activités réalisées et décisions prises.....	6
2.3 Résultats obtenus	9

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

- Andrée-Anne Perron, parent et présidente
- Jean-François Gélinas, parent et vice-président
- Nancy Laterreur, parent et secrétaire
- Maxime Gervais, parent
- Marion Hourdel, parent
- Any Juby, enseignante
- Daniela Villani, enseignante
- Christiane Lacombe, technicienne en service de garde
- Christiane Suarez, travailleuse sociale
- Valentin Burgaud, représentant de la communauté

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

- 11-09-2025 Assemblée générale annuelle
- 16-10-2025 ordinaire
- 20-11-2025 ordinaire
- 12-01-2026 ordinaire
- 24-03-2026 ordinaire
- 23-04-2026 ordinaire
- 11-06-2026 ordinaire

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif ¹	Avril 2025	Consultation effectuée Adopté	
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	Février 2025	Consultation effectuée Adopté	

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	Mai 2026	Approuvé	
Approbation des contributions financières exigées	Juin 2026	Approuvé	
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	Mai 2026	Approuvé	
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	Mai 2026	Approuvé	
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	Avril 2026	Adopté	
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire	Mai 2026	Conformément aux exigences ministérielles, adoption d'une mesure concernant la gestion des téléphones cellulaires (ajout au code de vie fait au CÉ de janvier 2026).	
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)	Septembre 2026	Le comité OPP a été relancé en 2025. Il a été très actif en soutenant des activités pour les élèves, mais également en complémentarité et cohérence avec l'équipe école.	
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement	N/A	Consultation effectuée	
Consultation sur les critères de sélection de la direction	Novembre 2025	Consultation effectuée Adopté	
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	N/A		
Transmission de documents à l'intention des parents	N/A	Les informations générales relatives au CÉ	

		sont transmises via l'infolettre par la direction de l'établissement.	
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	N/A		
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	Mai 2026	Informations générales aux parents	
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études	N/A		
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité) (dernière année, puisque cela sera intégré au programme Culture et citoyenneté québécoise)	N/A	Présentation au CÉ: Le cours ECR est modifié par le ministère par le cours Culture et citoyenneté québécoise (CCQ). Cela ne nécessite pas l'approbation du CÉ.	
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	Janvier 2026	Approuvé	
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	2025-2026	Approuvées	
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)	N/A		
Consultation des parents	N/A		

Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	N/A		
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	N/A		
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	N/A		
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	Octobre 2025	Approuvé	
	Mai 2026	Un avis est acheminé concernant l'aliénation du 1825 Jolicoeur.	
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	Novembre 2025	Sollicitées (pour le projet de cour d'école)	
Adoption du budget annuel de l'établissement	Juin 2026	Adopté	
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			
N/A	N/A		

2.3 Résultats obtenus

L'année 2025 a été marquée par un changement à la direction de l'école. Après le départ de M. Sévigny, Mme Ayotte, précédemment directrice adjointe à l'école Honoré-Mercier, a pris la relève. Nous la remercions pour son engagement et lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Au cours de l'année 2025-2026, le Conseil d'établissement s'est réuni régulièrement afin d'exercer pleinement son rôle de gouvernance et de soutien à la vie scolaire. Ces rencontres ont permis d'échanger sur les enjeux, les projets et les orientations de l'école, tout en favorisant une compréhension commune des défis à relever. Les membres ont travaillé avec un objectif constant : contribuer à l'amélioration du milieu éducatif et au bien-être des élèves.

Le Conseil d'établissement a notamment soutenu l'équipe-école dans plusieurs dossiers importants, en participant aux réflexions entourant certaines planifications et en approuvant de

nombreuses sorties éducatives. Ces activités ont enrichi le parcours scolaire des élèves en leur offrant des occasions d'apprentissage concrètes et stimulantes, complémentaires à l'enseignement en classe.

Le projet éducatif de l'école a été reconduit pour l'année 2025-2026, avec un accent particulier sur le développement de la compétence « Résoudre ». Cette orientation vise à amener les élèves à relever des défis, à développer leur pensée critique et à trouver des solutions créatives dans diverses situations d'apprentissage.

Cette année a également été marquée par la relance de l'Organisme de participation des parents (OPP). Un remerciement spécial aux membres du comité qui sont restés mobilisés toute l'année:

- Rebecca Stott
- Claire Martinez
- Geneviève Beaulieu
- Sara Théberge
- Rachel L-Bellas
- Natacha Migneault
- Amy Freedburns

Nous remercions également tous les précieux bénévoles qui ont prêté main-forte lors des différentes activités de l'année.

Ainsi, grâce à l'engagement de ses membres, plusieurs campagnes de financement ont été réalisées avec succès par l'OPP, notamment la vente de produits de l'érable, la Grande Braderie et la campagne de vente d'étiquettes Colle à moi. L'OPP a aussi contribué à l'organisation d'activités variées pour les élèves, dont un projet de semis, une activité éducative à l'occasion du Jour de la Terre portant sur la collecte sélective, l'organisation de la fête de fin d'année du 18 juin ainsi que la mise en place d'une offre diversifiée d'activités parascolaires, incluant le soccer, les sciences et le basketball.

Fort de cette première année de relance et des nombreux apprentissages réalisés, l'OPP travaille déjà à l'élaboration de sa programmation 2026-2027, en complémentarité avec les initiatives de l'équipe-école et du service de garde. Les personnes souhaitant contribuer sont les bienvenues.

En outre, le programme de repas traiteur, mis en place grâce à l'initiative d'un parent de l'école, s'est poursuivi avec succès en 2025-2026. Avec une moyenne d'une trentaine de repas servis quotidiennement, ce service répond à un besoin réel et demeure grandement apprécié par de nombreuses familles. Il sera reconduit en 2026-2027.

Au printemps 2026, l'indice de défavorisation de l'école a été révisé à la baisse. Cette décision entraînera une diminution progressive du financement de l'établissement au cours des trois prochaines années. Dans un contexte où le milieu de l'éducation doit déjà composer avec des ressources financières limitées et une rareté de personnel spécialisé, cette réduction représente un défi supplémentaire pour notre communauté scolaire.

En terminant, les défis qui attendent notre école au cours des prochaines années seront nombreux. Toutefois, l'engagement des membres du personnel, des parents, des bénévoles et de l'ensemble de la communauté scolaire constitue une force remarquable sur laquelle nous pouvons compter. Continuons à nous mobiliser, à collaborer et à nous impliquer activement afin d'offrir à nos jeunes un milieu de vie riche, stimulant et bienveillant. Chaque geste compte et chaque contribution participe à la réussite et à l'épanouissement de nos élèves.